

ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION N°2023-16: Projet d'Aménagement Stratégique
présenté aux élus lors du Comité Syndical du 18 octobre 2023



**Schéma
de Cohérence
Territoriale**



**Syndicat Mixte
du
Bassin Creillois
et des
Vallées Bréthoise**

**PROJET
D'AMÉNAGEMENT
STRATÉGIQUE**

**LES AMBITIONS
DU BASSIN CREILLOIS
POUR 2045**

OBJECTIFS A DEBATTRE



Version du 12 octobre 2023

CODE DE L'URBANISME**Article L141-3**

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 104 (V)

Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.

Se reporter aux conditions d'application prévues à l'article 194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021.

UN PROJET POUR UN TERRITOIRE UNI FACE AUX DÉFIS DES TRANSITIONS SELON 4 AXES

Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** doit exposer une vision stratégique à 20 ans. C'est le projet politique, prospectif et collectif des élus du territoire.

Le **PAS** est la pierre angulaire de la démarche d'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Il décline les intentions sans entrer dans le choix des moyens. C'est le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** et le programme d'actions qui précéderont les modalités de mise en œuvre du projet. Le **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)** traitera de l'activité commerciale et de la logistique commerciale.

Le **Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB)** a choisi de construire ce **SCoT** à l'horizon 2045/50, qui correspond globalement à l'échéance fixée par un certain nombre d'engagements nationaux et internationaux relative au climat.

Le présent document présente le **Projet d'Aménagement Stratégique** qui traduit une volonté politique commune de relever ensemble les défis de toutes les transitions en cours, à la fois, et notamment, démographique, territoriale, sociétale, économique, écologique, numérique, énergétique et climatique.

Le projet propose pour mener à bien ces ambitions, une organisation du territoire ordonnée autour d'un pôle central et de deux pôles d'équilibre au nord et au sud, avec les villages en couronne et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de services, de mobilité, de préservation de l'environnement, des ressources et de valorisation des richesses.

Le **Projet d'Aménagement Stratégique** du **SCoT** du **SMBCVB** doit contribuer à ce que le territoire devienne résilient, c'est-à-dire capable d'anticiper, réagir et s'adapter pour se développer, minimiser ou atténuer les effets d'un phénomène, quelles que soient les perturbations, lentes ou brutales, auxquelles il doit faire face : catastrophes naturelles, crises économiques, sociales, risques technologiques, changement climatique... Il doit être capable de se relever, de rebondir, grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation et pouvoir évoluer vers un nouvel état dans un équilibre dynamique qui préserve ses fonctionnalités.

AXE 1

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
au service de la proximité
et du vivre ensemble

p 5

AXE 2

UN TERRITOIRE BIENVEILLANT
attentif au bien-être de ses habitants
et de leur environnement

p 8

AXE 3

UN TERRITOIRE RESPONSABLE
qui protège et valorise son capital naturel
au service de sa résilience
et de son autonomie

p 12

AXE 4

UN TERRITOIRE PORTEUR D'AMBITIONS
qui accompagne les transitions
et développe son attractivité

p 16

carte de synthèse

p 20

AXE 1

AXE 1

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

au service de la proximité et du vivre ensemble

Affirmer l'armature urbaine existante avec une multipolarité renforcée et une évolution démographique en faveur d'un développement équilibré du territoire

AXE 1.1

Une organisation territoriale qui conforte le rôle de noyau urbain, renforce la fonction des pôles d'équilibre et maintient la diversité offerte par les villages

- Conforter le pôle urbain majeur (Gare Cœur d'Agglo, Ec'eau port), renforcer les 2 pôles d'équilibre Nord (Liancourt/ Rantigny/ Cauffry) et Sud (Saint-Leu d'Esserent / Saint-Maximin) et maintenir la maille des villages
- Affirmer une armature cohérente avec l'ossature régionale pour assurer l'accueil des nouveaux habitants
- Assurer le bon dimensionnement et la mutualisation des équipements publics au fil de l'évolution de la population
- Polariser le développement en cohérence avec l'armature territoriale

AXE 1.2

Un développement dynamique et équilibré

- Engager une évolution démographique en 2 temps :
Poursuite du rythme de croissance de la population à 0,76% en fonction des projets ou opérations déjà projetées puis baisse du rythme de croissance à 0,30%
- Objectifs à l'horizon 2045 :
125 000 habitants et 7 600 logements supplémentaires

AXE 1.3

Mettre en place une stratégie foncière
tant pour le développement économique que pour l'habitat

- Créer des réserves foncières
- Maîtriser les prix du foncier et de l'immobilier
- Emerger aux Plans Pluriannuels d'Investissement de l'EPFLO

UNE ARMATURE TERRITORIALE A L'HORIZON 2045 POUR 125 000 HABITANTS ET 7 600 LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Pôle urbain central

Pôle urbain

(objectif densité 50 log/ha)

- Creil
- Nogent-sur-Oise
- Montataire
- Villers-Saint-Paul

Couronne urbaine

(objectif densité 25 log/ha)

- Monchy-Saint-Eloi
- Laigneville
- Thiverny

Pôles d'équilibre

(objectif densité 30 log/ha)

Nord

- Rantigny
- Liancourt
- Cauffry

Sud

- Saint-Maximin
- Saint-Leu-d'Esserent

Les villages

(objectif densité 20 log/ha)

- Batteval
- Labruyère
- Verderonne
- Mogneville
- Rousseloy
- Saint-Vaast-lès-Mello
- Mayzel
- Cramoisy

Polarités extérieures

- Clermont de l'Oise
- Mouy
- Cires-lès-Mello
- Chantilly
- Senlis
- Pont-Sainte-Maxence

Projets urbains structurants



Gare cœur d'Aggio



Ec'Eau Port

Mobilité / desserte ferroviaire



Voies ferrées

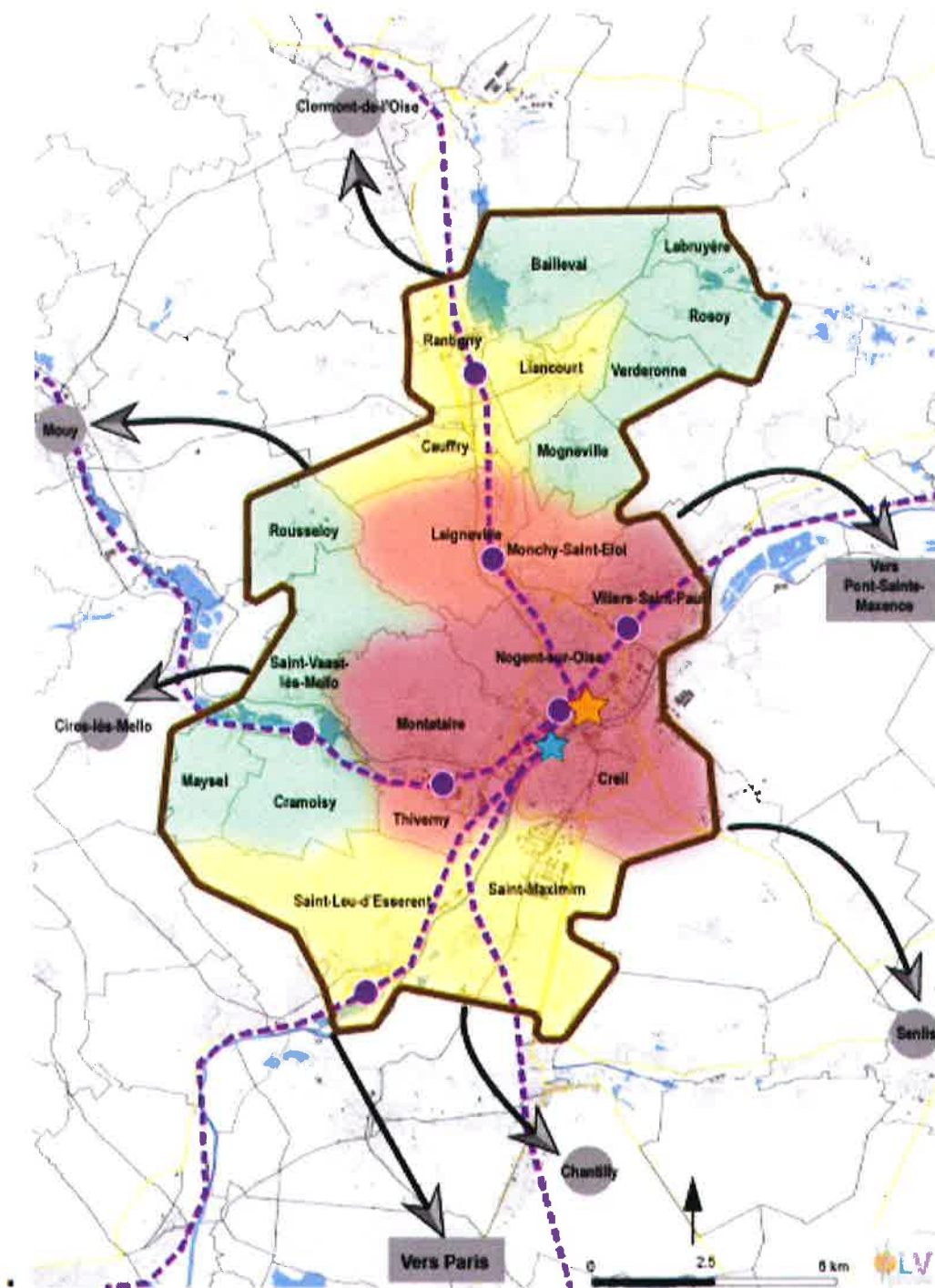


Gares du SMBCVB



Liaison avec les territoires voisins





AXE 2

UN TERRITOIRE BIENVEILLANT

attentif au bien-être de ses habitants
et de leur environnement

**Développer la ville de proximité pour répondre aux défis de la
transition écologique, de l'attractivité et de l'inclusion sociale**

AXE 2.1

Mieux habiter :

Améliorer l'offre et optimiser l'existant

- Réhabiliter le parc existant de logements privé et public, en agissant sur la précarité énergétique et la décarbonation :
Objectif au moins 1 000 logements/an
- Remettre sur le marché des logements indignes ou des copropriétés fragilisées
- Privilégier le renouvellement urbain à proximité des centres-villes, bien desservis par les transports en commun et proches des services
- Offrir des logements diversifiés pour garantir la fluidité du parcours résidentiel et proposer des réponses aux besoins spécifiques
- Anticiper les besoins en fonction de l'évolution de la population (écoles/classes, personnes vieillissantes, services médicaux, réseau de maisons France Services.)

AXE 2.2

Mieux se déplacer :

Articuler urbanisme et mobilités durables
en aménageant la ville de proximité

- Réaménager les centres-villes et centres-bourgs en faveur des modes actifs, en donnant la priorité aux piétons, cyclistes et transports en commun
- Reporter le trafic voitures de transit sur les départementales à l'écart des centres-villes et centres-bourgs périphériques du noyau urbain
- Favoriser l'intermodalité avec la réalisation des aires de mobilité rurales
- Réaliser l'armature complète et le maillage de la desserte du territoire en voies dédiées aux modes actifs, en particulier le vélo

AXE 2.3

Mieux s'alimenter :

Permettre à tous les habitants d'accéder à une alimentation saine, sûre, durable et à un prix juste

- Permettre le développement de l'agriculture de proximité, pour alimenter en particulier les collectivités du territoire (écoles, résidences seniors...)
- Favoriser le développement de jardins familiaux et partagés contribuant à une production agricole locale et à la nature en ville

UNE VILLE DE PROXIMITE POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE

Mieux habiter :



Rénover le bâti existant
et améliorer l'efficacité énergétique

Mieux se déplacer :

Améliorer les mobilités actives :



à pied dans la zone de desserte de 15 minutes
autour des centralités



à vélo dans la zone de desserte de 15 minutes
autour des centralités



Pacifier les espaces publics des centralités



Créer des aires de mobilité rurale

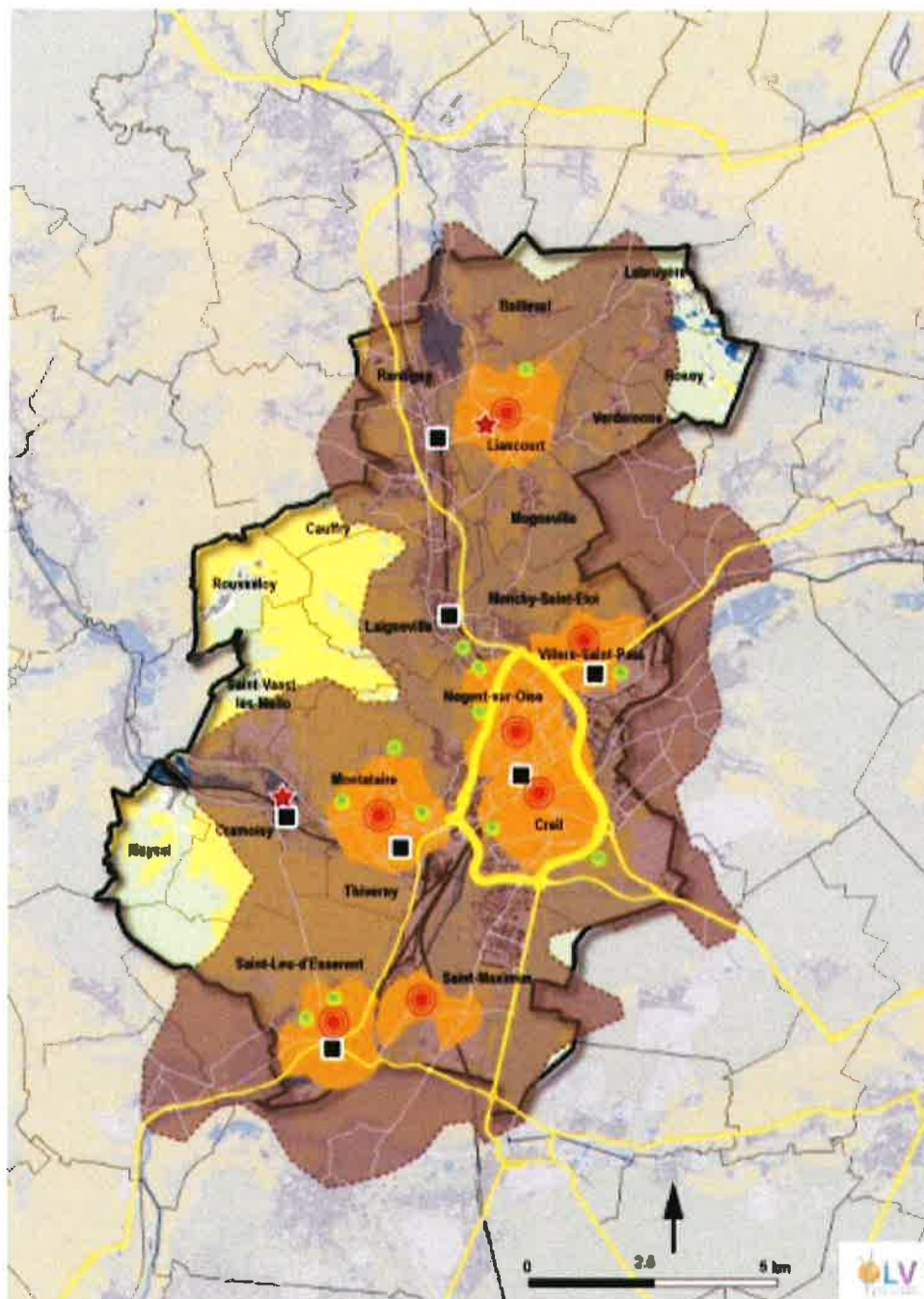


Développer l'attractivité des gares

Mieux s'alimenter :



Préserver les secteurs « potentiellement » maraîchables
situés à proximité des habitations



AXE 4

AXE 3

UN TERRITOIRE RESPONSABLE

qui protège et valorise son capital naturel

au service de sa résilience et de son autonomie

Avoir le souci d'une gestion et d'une valorisation raisonnable du territoire, au service de l'adaptation au changement climatique, de la santé et de la sécurité des habitants, en réduisant l'exposition aux risques, nuisances et pollutions

AXE 3.1

Affirmer une ambition très volontariste pour limiter l'artificialisation des sols

Favoriser la désartificialisation des sols

- Inscrire le territoire dans la perspective du « zéro artificialisation nette » avec un phasage des objectifs : dans un premier temps, diminuer la consommation des terres naturelles, agricoles et forestières de 50% sur la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 puis réduire l'artificialisation en augmentant le rythme par séquence de 10 ans pour arriver à l'objectif zéro artificialisation nette à l'horizon 2050
- Construire et développer la ville dans l'enveloppe urbaine constituée
- Aller vers la désartificialisation et la renaturation : profiter de la reconversion résidentielle ou économique des friches pour développer « la nature en ville »

AXE 3.2

Protéger et valoriser la biodiversité

Développer une stratégie de renaturation

- Protéger le capital naturel commun pour leur rôle vis-à-vis de la biodiversité (sols, boisements, zones humides...) et comme autant de services rendus à la nature
- Protéger les continuités écologiques et permettre la renaturation des espaces
- Protéger et renforcer les forêts et les bois qui constituent des puits de carbone
- Préserver les espaces garants de la capacité de résilience (coteaux, îlots de fraîcheur au sein de la tache urbaine, nature en ville, renaturation d'espaces...)

AXE 3.3

Assainir la vulnérabilité du territoire

- Réduire les phénomènes de ruissellement des eaux pluviales et de l'érosion
- Préserver les espaces pour maintenir la capacité de résilience du territoire (zone d'expansion de crue, coupure forestière...)
- Adapter l'aménagement du territoire en vue de la réduction de la vulnérabilité

AXE 3.4

Protéger, économiser et valoriser les ressources naturelles du territoire

- Préserver et partager l'eau potable en supprimant les déperditions des réseaux publics
- Développer la réutilisation de l'eau non potable (trame grise) pour économiser l'eau potable
- Maîtriser l'exploitation des ressources minérales et valoriser les sites après exploitation (carrières de pierre, granulats...)
- Valoriser et gérer le capital forestier

AXE 3.5

Préserver et valoriser l'activité agricole

- Protéger le potentiel agronomique des sols
- Valoriser le plateau agro-industriel
- Préserver le bâti agricole et l'accessibilité des sites d'exploitation

AXE 3.6

Développer, accélérer la production des énergies renouvelables et l'activité de récupération en cohérence avec la préservation de l'environnement et des paysages

- Soutenir le développement et produire des énergies renouvelables locales
- Développer et valoriser la récupération de déchets ménagers

UNE GESTION DE L'ESPACE RAISONNEE



Espaces naturels à préserver au titre de la biodiversité
(dont les secteurs de zones humides à protéger)



Corridors écologiques à préserver / à remettre en état



Potentiel agronomique à préserver ainsi que l'accessibilité des parcelles
et du bâti agricole



Plateau agro-industriel à protéger



Renaturation des vallées à travailler (qualification des laches, dots de fraîcheur urbain,
accessibilité des berges, intégrer la nature en ville)



Rivières avec berges à rénover et rendre accessibles sur l'Oise



Coteaux et espaces de frange à préserver pour limiter les ruissellements
et les coulées de boue



Extension urbaine à limiter



Villages à caractère rural à préserver



Zone urbaine agglomérée

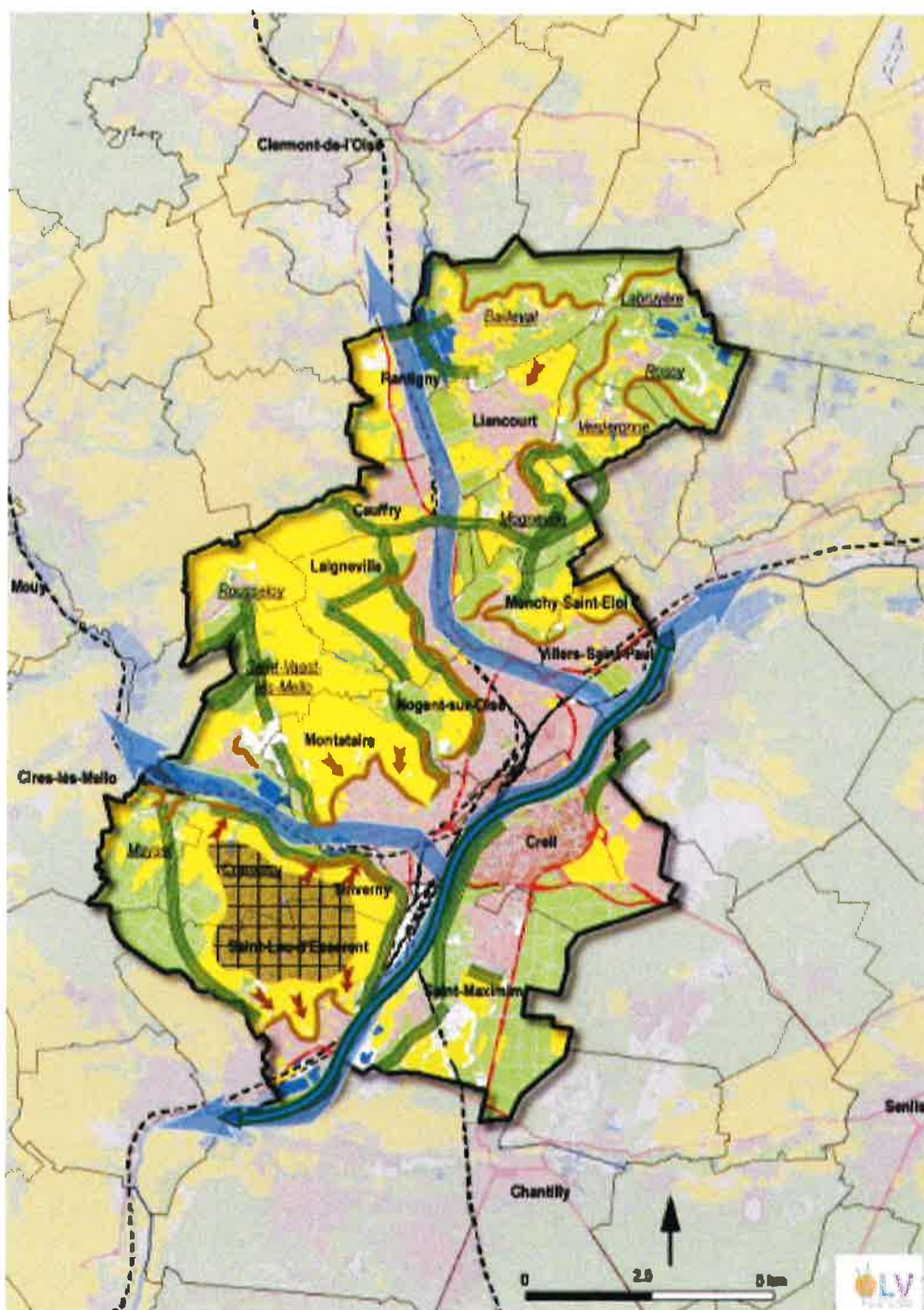


Principaux axes routiers



Voies ferrées

AXE 4



AXE 4

AXE 4

UN TERRITOIRE PORTEUR D'AMBITIONS

qui accompagne les transitions et développe son attractivité

Valoriser le savoir-faire du territoire, augmenter ses connexions avec les territoires voisins et préparer sa nouvelle image

AXE 4.1

S'engager sur la voie d'une nouvelle industrie verte en phase avec la 3^{ème} révolution industrielle

- Développer une stratégie d'accueil des activités conciliant ambition, complémentarité, qualité et sobriété foncière, favoriser le développement des services aux entreprises
- Maintenir des espaces à vocation purement économique pour préserver et développer l'activité créatrice d'emplois
- Construire un nouveau projet industriel adapté aux nouveaux besoins et engagé dans la voie de la décarbonation (Territoires d'Industrie, Pôle métropolitain, REV3)
- Participer à la réindustrialisation de la France

AXE 4.2

Tirer parti des liaisons fluviales et ferroviaires

- Favoriser l'implantation d'activités embranchées fer ou en bord à voie d'eau
- Développer l'activité portuaire tout en prenant compte les autres usages des bords à voie d'eau (mobilité active...)
- Privilégier la localisation des grandes implantations logistiques en bordure de l'Oise, des infrastructures ferroviaires, à proximité des axes routiers d'intérêt régional
- Permettre le développement de sites de distribution
- Développer l'urbanisation autour des pôles de desserte multimodaux

AXE 4.3

Renforcer le pôle d'envergure régional du bassin creillois

- Renforcer l'offre d'équipements et de services, notamment par le confortement du pôle hospitalier et l'affirmation du territoire comme un pôle d'enseignement et de formation supérieur
- Concrétiser les projets structurants à proximité de la gare de Creil (Gare Cœur d'Agglo, Ec'eau port...)
- Renforcer le rayonnement culturel et touristique de l'agglomération
- Favoriser les activités industrielles, militaires et de la plateforme chimique

AXE 4

AXE 4.4

Affirmer l'ambition de la transition énergétique du territoire

- Accélérer la production d'énergies renouvelables locale
- Développer les filières de réemploi pour limiter les consommations d'énergie et de matière première

AXE 4.5

Repenser l'activité commerciale et logistique (cf. Document d'Aménagement Arsenat Commercial et Logistique (DAACL))

- Renforcer les centralités commerciales et préserver un maillage commercial de proximité
- Limiter le développement commercial en périphérie et l'inscrire dans une complémentarité avec les centralités dans une logique d'équilibre territorial
- Conforter la place du commerce comme élément constitutif du cadre urbain concourant à son attractivité
- Permettre le développement de sites de distribution de proximité dans la zone agglomérée en vue d'une desserte des centres-villes en modes de transport plus légers
- Restreindre à de faibles emprises, les développements logistiques en dehors des sites identifiés

AXE 4.6

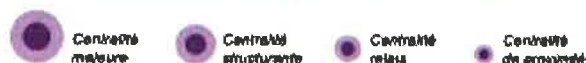
Travailler en liaison, renforcer les liens avec les territoires voisins

- Développer le tourisme fluvial, ferroviaire, cycliste et piéton
- Renforcer la solidarité entre les territoires pour améliorer leur résilience liée aux inondations, en relation avec l'Entente Oise-Aisne
- Assurer les continuités écologiques, en partenariat avec le Parc Naturel Oise Pays de France
- Contribuer à la création d'un grand paysage sur l'Oise, le Thérain et la Brèche
- Faire émerger un inter-SCoT pour renforcer les atouts du territoire, 1^{ère} agglomération du sud des Hauts-de-France

UN TERRITOIRE PORTEUR D'AMBITIONS

-  Assurer la mutabilité et l'évolution de l'activité économique :
 - Commerce, services et artisanat : s'adapter aux nouveaux modes de consommation et de vie
 - Industrie : s'adapter aux nouvelles exigences et renforcer les niches industrielles
-  Réaliser ou étudier la faisabilité des projets :
 - 1- Extension du Parc Alais / 2- Reconquête de la base aérienne / 3- Projet de zone artisanale
 - 4- Frèche STRADAL / 5- Frèche CATERPILLAR
-  Tirer partie des principaux cours d'eau
-  Optimiser les ports fluviaux
-  Renforcer le pôle hospitalier
-  Développer les pôles de formation supérieure
- Concrétiser les projets structurants à proximité de la gare
-  Gare Coeur d'Agglo
-  Ecluse port
-  Renforcer les parcs de loisirs structurants
-  Requalifier le vélodrome de Creil

Renforcer les centralités commerciales et préserver un maillage commercial de proximité



Limiter les Secteurs d'implantation Périphériques



Développer des sites de distribution de proximité et maîtriser des emprises pour les développements logistiques en dehors des pôles identifiés

-  Pôles majeurs (emprise supra-territoriale)
-  Pôles secondaires (distribution locale)

Valoriser les liaisons par voies ferrées



Améliorer et créer un maillage pour des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière

-  Reporter le trafic de transit sur les routes principales
-  Projet de raccordement routier

Contribuer à la création d'un grand paysage

-  Périmètre du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France
-  Zone urbaine agglomérée
-  Espaces naturels structurants
-  Grands espaces agricoles

Carte de synthèse du PAS

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL : UN ATOUT POUR LE CADRE DE VIE, LA BIODIVERSITÉ ET L'EQUILIBRE NATUREL DU TERRITOIRE

-  Espaces naturels structurants à préserver :
 - haie
 - principales réserves de biodiversité (ZNIEFF, ENS, Natura 2000...)
 - continuités écologiques
-  Grands espaces agricoles à préserver
-  Principaux cours d'eau : s'appuyer sur le trame bleue
-  Préserver les zones humides
-  Zones inondables : s'adapter au risque d'inondation
-  Colzaux : Limiter les ruisselllements et les coulées de boue
-  Plateau agro-industriel protégé
-  Périmètre du Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France

UNE ARMATURE URBAINE FORTE AVEC DES POLARITES MARQUEES : GARANTE D'UN EQUILIBRE TERRITORIAL

-  Un tissu urbain dense et composite : enjeu de renouvellement urbain / enjeu de vitalité et d'attractivité
 - Pôle urbain majeur
-  - Pôles d'équilibre
-  - Retrait du pôle d'équilibre sud
-  - Villages
-  Mutabilité et évolution de l'activité économique :
 - Commerce, services et artisanat : s'adapter aux nouveaux modes de consommer et de vie
 - Industrie : s'adapter aux nouvelles exigences et valoriser les niches industrielles
-  Projets en cours ou à l'étude :
 - 1- Extension du Parc Aida / 2- Reconversion de la base aéronavale / 3- Projet de zone artisanale
 - 4- Friche STRADAL / 5- Friche CATERPILLAR
-  Limiter l'extension urbaine
-  Protéger les réservoirs de biodiversité de l'urbanisation (ZNIEFF, ENS, Natura 2000)
-  Corridors écologiques : assurer les continuités y compris en milieu urbain
-  La mobilité au quotidien :
 - Gare principale > Quartier de la gare centrale / projet Gare Coeur d'Agglo
 - Gares secondaires > Rebalancement sur les gares secondaires / projets urbains à proximité
 - Gares secondaires > Renforcer la visibilité et l'attractivité
-  Améliorer et créer un maillage pour des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière
-  Reporter le trafic de transit sur les routes principales
-  Projet de raccordement routier
-  Valoriser le transport par voies ferrées
-  Optimiser les ports fluviaux

